

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 24 juillet 2014**

Le vingt-quatre juillet deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Patricia DUTÔT, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Laurence CHANU, M. Michel PACILLY, M. Dieudonné RENAUX, M. Guy FEUARDANT, M. Yves-Marie DROUET, M. Edouard MABIRE, LECHEVALIER Alain.

Absents : LECONTE Alain (a donné pouvoir à MABIRE Jean-Claude, GAULTIER Marie-Hélène (a donné pouvoir à SONILHAC Michèle), TARDIF Philippe (excusé)

Secrétaire de séance : Laurence CHANU

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

01 Délai de convocation - Caractère d'urgence

Madame le Maire expose aux membres présents qu'afin d'effectuer le règlement des factures pour les travaux VRD pour la construction du PRL, l'organe délibérant doit donner autorisation au Maire pour signer les marchés et toutes pièces afférentes, il est impératif que le Conseil Municipal se prononce d'où la convocation d'urgence.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent l'urgence de la convocation.

02 PRL – Signature des marchés VRD par le Maire – Autorisation du Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n° 12/05.06.14 du 05 juin 2014 se rapportant à la validation du choix des entreprises pour les travaux d'aménagement VRD du parc résidentiel de loisirs et suite à une erreur matérielle, demande au Conseil d'apporter des modifications sur la rédaction de la délibération afin de pouvoir effectuer les règlements en cours aux entreprises :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mars 2014, afin de procéder au choix des entreprises pour les travaux d'aménagement VRD du PRL les Houguettes et a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Terrassement, voirie, réseaux eaux pluviales :
entreprise EIFFAGE TP de St Jean de Daye pour un montant HT de 252 968.93 €,
- Lot 2 – Réseaux souples :
entreprise SARLEC (avec la SAUR) de St Symphorien le Valois pour un montant HT de 99 983.20 €,
- Lot 3 – Espaces verts, clôtures :
entreprise CCTP de Valognes pour un montant de HT 133 264.50 €,
- Lot 4 – Réseaux eaux usées :
entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant HT de 50 005.00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres, correspondants aux dossiers de marchés validés par la sous-Préfecture de Cherbourg en date du 18 avril 2014,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 12/05.06.14 du 05 juin 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40 mn.

Affichage : 22.07.2014 - Convocation 22.07.2014

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 25 juillet 2014

Le Maire, Michèle SONILHAC